



Réunion du Conseil syndical

Du 20 janvier 2023

Procès-verbal

Le vingt janvier deux-mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil syndical du R.P.I. en Pays d'Arthez, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-France LECOMTE.

Présents : Marie-France LECOMTE, Michèle LAHOURCADE, Cyrille BOIRON, Aboubacar DIALLO, Hubert PERON

Absents/excusés : Emilie DUTRIPON (donne procuration à Hubert PERON), Stéphanie ETCHEVESTE

Secrétaire de séance : Michèle LAHOURCADE

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.



Délibération 2023-01 : admission en non-valeur de produits irrécouvrables

La Présidente rappelle aux membres du SIRP le caractère obligatoire des dispositions à prendre en termes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Le comptable explique qu'il n'a pas pu recouvrer les titres ci-après et demande en conséquence leur admission en non-valeur. Le montant total est de 5,45 € et concerne 3 titres de 1,00 €, 1,10 € et 3,35 €. Cette somme sera imputée au compte 6541.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Présidente 	Secrétaire de séance 
---	--